L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 20 OCTOBRE 1888. 62me Année

Barbour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 20 OCTOBRE 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Bureau des Encanteurs.

PAR B. ONORATO—Cinq lots de terre, avec bâtisses et améliorations, dans le Deuxième District.—Et à 1 heure de l'après-midi, à l'entrepôt de rues Douane et Derbigny, la vieille manufacture de meubles McCracken, ainsi que les machines et accessoires.

La politique de pieuvre.

Il faut convenir que la plus parfaite union ne règne pas dans la République française. Il y a là bien des luttes, bien des misères qui font, sans doute, grand plaisir à M. de Bismarck, et il doit être content des politiciens de ce pays. Il n'en est pas de même au point de vue militaire, et le spectacle de quoi le satisfaire médiocrement. Quelle entente! quel ordre! quelle discipline! quel entrain! quel patriotisme! Plus de discussions, plus de partis; tout le monde est français; tout le monde se serre autour du même drapeau qui a pour chacun la même couleur et est l'objet de la même vénération.

Avec quel soin on a choisi l'époque de ces manifestations militaires! Celle des vacances parlementaires. Quand les politiciens se taisent et se reposent, la France parle et se met en mouvement! Faisant trêve à ses petites affaires, le peuple ne travaille plus qu'à venger l'honneur du pays, qu'à réparer ses pertes.

M. de Bismarck sait tout cela, et le spectacle auquel il assiste, la loignette sans cesse braquée au delà du Rhin, n'est pas fait pour le rassurer sur la solidité de l'édifice qu'il se vante d'avoir fondé.

Il faut rendre cette justice aux Prussiens: ils n'ont jamais fait la guerre qu'à coup sûr, appuyés sur la supériorité du nombre et avec l'aide d'alliés. C'est le secret des victoires de 1870. Au jourd'hui, on n'est plus certain de la même coopération cordiale de l'Allemagne. De plus, il y aurait, des deux côtés, égalité dans le nombre des combattants. On avait alors des canons, des carabines, une cavalerie d'une supériorité marquée. A l'heure qu'il est, la cavalerie française vaut celle d'Allemagne. Les Bauge peuvent lutter avec avantage contre les Krupp, et le fusil Lebel qui tient maintenant la place des fusils à aiguille, en 1870, est du calibre français. Enfin, le pétrole chez eux est chauffé à blanc. M. de Bismarck ne l'ignore pas; il a la conscience de son infériorité relative: là est le mobile de la politique de pieuvre qu'il a adoptée depuis deux ans.

Nous ne parlons que pour mémoire de l'Autriche-Hongrie qu'il a depuis vingt ans sous la main, et qu'il a mise dans une position si tendue qu'elle ne peut bouger sans tomber dans un traquenard. Il ne se gêne pas avec elle. Quand il a jugé bon de se rapprocher du czar, il ne s'est nullement inquiété de ce qu'en pourrait à Vienne, il a été droit au but, sans broncher.

C'est par la Russie qu'il a commencé son travail de pieuvre. Il n'a rien épargné pour réussir, ni la menace, ni la ruse, ni l'impudeur, ni les prévenances. Il a échoué, même la démarche presqu'humiliante de son élève.

Mais le chancelier a plus d'une corde à son arc: l'aide lui manquant au Nord, il se jette vers le Sud. Cette Italie qu'il a abreuvée de sa dédain, le voici qui la flatte, la cajole. La conquête, du reste, n'était pas difficile, l'Italie lui tendait elle même les mains.

Enfin, il y avait un pays que l'on devait à toute force attirer dans le giron de l'Allemagne: la Belgique.—Non pas toutes les populations, dont une bonne partie est aussi française de cœur qu'on peut l'être à Paris ou à Bourges; mais le monde officiel, la famille régnante surtout, d'autant plus facile à gagner pour l'Allemagne, qu'elle doit tout à la France et qu'il y a un lourd à-compte à compte le fardeau de la recommissance.

Que n'a-t-on pas tenté, à Berlin, pour faire le vide autour de la République française? Non seulement on a essayé de raccoler l'Espagne, mais on a été bricoler des alliances jusqu'au fond de la Roumanie et de la Bulgarie. On n'a pas réussi également partout, mais la toile d'araignée s'étend. Insidieusement de la France se complète et l'Europe s'y habitue peu à peu.

C'est décidément un maître homme que M. de Bismarck, dans ce travail souterrain, opiniâtre. A part la lourde faute que vient de lui faire commettre du côté de l'Angleterre son incommensurable amour-propre, son talon d'Achille à lui, et qui le prive d'un précieux auxiliaire, il dispose des forces énormes. Quel front de bataille il peut opposer à la France! Au centre, le gros de l'armée allemande, secrète des contingents de l'Autriche-Hongrie; à l'aile gauche, l'Italie; à l'aile droite, il paraît moins fort: il n'y a pas de traité entre lui et la Belgique; mais il a la complicité du Roi que ses propres sujets viennent de huer en le traitant d'allemand. Tout le monde sait que les chemins de fer stratégiques de Prusse sont admirablement reliés à ceux de Belgique; que les forts que l'on élève dans ce pays sont hors de toute proportion avec les ressources de l'armée qui sera incapable de les maintenir. Ils font en quelque sorte partie du plan de la future campagne méditée contre la France. Personne ne doute que les plaines de ce pays ne deviennent le terrain de la lutte qui s'approche.

Telle est la situation grave faite à la République—d'autant plus dangereuse que le chancelier l'a semée de pièges, dissimulés avec une infernale habileté: de sorte que le gouvernement ne peut remuer à droite ou à gauche, sans mettre le pied sur un casus belli.

Un pareil état de chose impose au peuple français et à ses hommes publics de grands devoirs; il exige d'eux une union parfaite, une entente cordiale, une vigilance incessante, que rien ne puisse détourner de l'objet qui la préoccupe. La moindre distraction, la moindre crise politique, le moindre soulèvement populaire, peuvent tout perdre. Il suffit du passage d'un régime à l'autre, pour permettre à l'ennemi un de ces coups foudroyants, devenus possibles à notre époque, grâce à la vertigineuse rapidité des mobilisations, couvertes elles-mêmes par de formidables trombes de cavalerie qui peuvent, en moins d'une semaine, ravager des provinces et réduire à l'impuissance la bravoure, le patriotisme de tout un peuple. Cette union, cette entente, cette discipline, sont plus nécessaires que jamais aujourd'hui, à la veille du fameux centenaire dont la célébration soulève tant de ambitions et réveille tant de haines.

Que le peuple français fête donc solennellement ce centenaire, mais qu'il ne s'oublie jamais au milieu des réjouissances publiques; qu'il s'y rende comme ces acheteurs de plaisirs qui fréquentent les lieux dangereux, le sourire sur les lèvres mais le revolver dans la poche; toujours prêts à parer les dangers, à prévenir les surprises, à esquiver les mauvaises coups, à châtier les assaillants.

A ce prix, mais à ce prix seulement, la sécurité est permise et la victoire assurée.

La Salsepareille d'Ayer est l'agent le plus prompt pour la guérison des maladies du sang. Les effets en sont immédiats.

LOUISIANE.

L'Observer, Pointe-à-la Hache, paroisse Plaquemine, du 13 octobre:

Nous reproduisons l'article du *Louisiana Planter* sur notre Foire:

"C'est une idée bien répandue que la Louisiane ne produit que du sucre, du riz et des oranges, mais quiconque a visité l'Exposition de la paroisse Plaquemines, à Pointe-à-la-Hache, cette semaine, a pu se convaincre du contraire.

"La Foire qui vient de s'y donner avait eu lieu par hasard, en attendant l'ouverture de celle de Baton-Rouge, ajournée, comme on le sait. Elle a eu un tel succès que les habitants ont presque résolu d'en donner une tous les ans.

"La paroisse de Plaquemines, qui avance si profondément dans le Golfe, est placée d'une façon toute exceptionnelle pour cultiver et exhiber des produits tropicaux.

"L'exposition des oranges a été absolument remarquable. Nous avons admiré une greffe douce sur une souche aigre de deux ans et portant une demi-douzaine d'oranges splendides; on est dit que ce produit venait d'une branche cueillie d'un arbre énorme. Un autre arbre de moins de 6 pieds de haut, portant 140 oranges, parfaitement développées. Ces exhibitions abondaient à la Foire de Plaquemines; toutes les variétés d'oranges y étaient représentées.

"Il y avait là des olives aussi belles que celles d'Italie; des citrons, des bananes, des patates douces, des pommes de terre, des potirons, des oignons, des ails, du gingembre, des cannes à sucre, des sorghos, de grande et de petite dimension, des plantes fourragères, des foins; de la mousse espagnole, grise et noire, fraîche, en festons et en balles; du riz à tous les états par où il passe, depuis le moment où il est coupé jusqu'à celui où il sort brillant et poli du moulin—le tout fait dans la paroisse même.

"Puis quelle profusion d'articles de fantaisie, œuvres des dames de la paroisse—courtepointes, broderies, travaux d'aiguille, véritables œuvres d'art.

"L'expérience si heureusement faite par la paroisse Plaquemines prouve la possibilité, pour les autres paroisses, d'en faire autant. Quand toutes se seront résolues à suivre cet exemple, elles seront étonnées elles-mêmes de ce qu'elles peuvent faire. Là, du reste, est le secret de tous les succès obtenus, depuis vingt-cinq ans, par le grand Ouest."

Le *Courrier*, Houma, paroisse Terrebonne, du 13 octobre:

Nous félicitons sincèrement notre jury de police des mesures qu'il vient de prendre, relativement à la question du dinnage, et nous avons la ferme conviction que les électeurs de la paroisse les adopteront avec enthousiasme.

La nécessité s'en est fait sentir depuis longtemps et de toutes les façons. Tout le monde, en effet, demande à grands cris que l'on améliore nos chemins et que l'on livre à la culture des milliers d'arres, aujourd'hui abandonnés, à cause des envahissements des eaux venant des marécages et des bayous, aux époques de grandes pluies. Nous engageons vivement nos conciteyens à suivre notre jury de police dans la voie salutaire où il s'est engagé, et à voter la mesure proposée.

Le *Mérdional*, Abbeville, paroisse Vermilion, du 13 octobre:

La sécheresse dure depuis si longtemps, que nos chemins sont presqu'impraticables, tant la poussière y est étouffante, surtout aux environs de notre localité.

—Le coton en semence se vend, maintenant, $26 50 les mille livres dans notre paroisse.

L'Entreprise, Natchitoches, paroisse Natchitoches, du 13 octobre:

La paroisse Natchitoches est en pleine voie de progrès. Elle a quatre journaux: deux à Natchitoches, un à Robeline, un à Marthaville. Ce fait suffit pour donner une idée de l'esprit qui y domine, de l'intelligence de ses habitants. Une autre amélioration se prépare, qui va encore accélérer le mouvement; on vient de commencer des études pour le tracé d'un embranchement qui ira de Natchitoches à Grand Ecore, sur la Rivière Rouge, et doit aboutir à Coushatta. Il est également question de l'achèvement d'une ligne télégraphique qui irait de Prudhomme à Natchitoches, le long de la ligne ferrée—la compagnie du chemin de fer avant acheté la ligne télégraphique. On parle, enfin, du prochain établissement d'une banque.

Ajoutons qu'on va établir, par actions, une fabrique d'huile de graine de coton. Les trois quarts des actions sont déjà prises, et les hommes qui se sont mis à la tête de l'entreprise, sont un garant du succès le plus complet.

L'Echo, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 15 octobre:

L'un meeting de citoyens de notre localité a eu lieu, jeudi soir, pour aviser aux moyens d'établir une fabrique de conserves en boîtes; un comité a été nommé pour recueillir des souscriptions afin d'acheter les machines et les évaporateurs. Le comité fera son rapport, jeudi prochain et la compagnie s'organisera immédiatement. C'est une très bonne spéculation; en voici la preuve. On a organisé une fabrique de ce genre à Temson, Texas: $15000 seulement avaient été placés dans l'entreprise. Au bout de 60 jours d'exploitation, la compagnie déclarait un dividende de 65 pour cent sur le capital. On avait fait des conserves de maïs, de pêches, de tomates, on avait payé le maïs 1½ de cent l'épi, $1.50 le boisseau de pêches, et 30 cents le boisseau de tomates.

Il y a, à Tyler, des fabriques semblables qui se font 100 pour cent de dividendes par an.

—M. James Holland, de La Cassine, nous a montré un échantillon de canne. La plus longue avait 8 pieds et 3 pouces; il a trois acres de cannes de cette dimension.

M. R. C. Mitchell, également de La Cassine, a des cannes d'aussi belle qualité. Il est vraiment étonné de ce que nous ne fassions pas une plus forte exploitation de la canne à sucre.

—Nous apprenons, de M. J. B. Watkins, que tout est prêt pour commencer les travaux du chemin de fer Kansas City, Golfe et Watkins, aussitôt que les paroisses et les localités auront voté la taxe demandée. La ville de Lac Charles s'est déjà prononcée à ce sujet, d'une façon éclatante. Que les autres localités placées sur la ligne se décident donc et l'affaire sera immédiatement réglée.

Un grand nombre d'habitants de la campagne sont pour la taxe, mais d'autres lui sont opposées. Il y en a qui considèrent la taxe comme énorme. Nous ne concevons pas ce que peut faire à un fermier qui paie déjà $8 par an, d'y ajouter $2, quand il doit y gagner au centuple. Les propriétés y augmenteront immédiatement de valeur et les produits trouveront de nouveaux débouchés. Qui sait si par l'augmentation rapide du nombre des contribuables, la taxe que nous payons maintenant, ne sera pas réduite d'un tiers, d'un quart, d'une moitié, avant dix ans?

Voici ce que dit, à ce sujet, le *Times*, de Shreveport:

Depuis un an, il y a eu un remarquable développement de chemins de fer se concentrant à Shreveport; ils ont puissamment contribué à augmenter les communications et les facilités de transport pour passagers et pour fret.

Les chemins de fer ont bouleversé l'ancien ordre de choses et doublé le mouvement des affaires. La concurrence entre les différentes lignes a fini par opérer fortement la réduction des prix de transport, en même temps que s'accroissaient les populations et que baissait la valeur des propriétés foncières.

On ne se doute pas des progrès accomplis par Shreveport et de l'énorme quantité de capitaux qui s'y sont accumulés, depuis que la première locomotive est arrivée dans notre ville. Le projet de voie ferrée de Kansas City, Watkins et Gulf a été bien accueilli par tous les hommes jouissant de quelqu'influence et de quelques capitaux; il recevra tous les encouragements qu'il mérite.

Le *Réveil*, St. Martinville, paroisse St. Martin, du 15 octobre:

Le mariage de M. Eugène J. Olivier et de demoiselle Louise Duchamp, fille de M. Louis Duchamp, a été célébré, le 9 courant, par le père Langlois, à l'église catholique de St. Martinville, en plus de deux cents connaissances et amis s'étaient rendus, pour assister à la cérémonie.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—Ainsi que nous le disions la dernière fois que nous parlions du présent tirage de la loterie mensuelle de l'Etat de la Louisiane, presque toutes les personnes auxquelles sont échus les gros lots sont demeurées hors de l'Etat. Il en est souvent ainsi, et cela s'explique par le très grand nombre de billets que la compagnie vend à l'étranger.

On lira dans une autre partie de l'*Abeille* dix avis signés de nomé connus, ceux de M. Charles Santana, commis aux billets de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans; C. A. Pardue, agent de la Compagnie d'Express Wells et Fargo et de la Compagnie d'Express du Sud; F. S. Camerden, commis préposé aux recouvrements de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans. Le premier de ces messieurs, s'est fait quatre en possession d'un vingtième du lot de trois cent mille piastres pour un nommé J. D. Rhodes, de l'Alabama, et de deux vingtièmes du lot de cent mille piastres pour un résidant de San Francisco et des négociants de la Caroline du Sud. Le second, M. Pardue, a reçu deux vingtièmes du lot de trois cent mille piastres et deux vingtièmes du lot de cent mille piastres. MM. Camerden et Druhan se sont, eux aussi, fait payer des sommes diverses pour des déposants de leurs institutions. Il n'est pas temps d'ajouter que la comp gnie, en cette circonstance, comme en toutes autres, s'est montrée empressée à faire droit à toutes ces réclamations.

Pour guérir les Scrofules et les humeurs, essayez la Salsepareille d'Ayer; elle nettoie le sang de toutes ses impuretés.

Nouvelles diverses de France.

Les maladies contagieuses des animaux.

On sait qu'un décret du président de la République en date du 28 juillet 1888 a rangé le charbon symptomatique ou emphysémateux et la tuberculose dans l'espèce bovine, le rouget et la pneumo-entérite dans l'espèce bovine, au nombre des maladies contagieuses auxquelles s'appliquent les dispositions de la loi du 21 juillet 1881 et le décret du 22 juin 1882 sur la police sanitaire des animaux.

Le ministère de l'agriculture a rédigé pour l'application du nouveau décret des instructions que la préfecture de police a portées, le 4 octobre, à la connaissance des maires et commissaires de police de la ville de Paris et des communes de son ressort. Voici quelles sont les prescriptions les plus importantes de ce document:

Dans les cas de charbon (sang de rate, fièvre charbonneuse) ou charbon symptomatique, on mettra sous la surveillance du vétérinaire sanitaire les animaux parmi lesquels la maladie aura été constatée, ainsi que les locaux, herbages, etc., où ils se trouvent.

Cette surveillance cesse quinze jours après la disparition du dernier cas de maladie. Le dernier animal est reconnu malade et est isolé. Les cadavres d'animaux malades sont détruits en totalité ou enfouis, ainsi que les litières, fourrages souillés. Tous les locaux où ils auront séjourné sont désinfectés.

Il est interdit de hâter la mort des animaux atteints du charbon par effusion du sang. Les propriétaires qui voudront mettre en œuvre l'inoculation préventive devront en faire préalablement la déclaration au maire de la commune.

Des mesures analogues sont prescrites pour la surveillance et l'isolement des animaux atteints de tuberculose. Les viandes de ces animaux sont exclues de la consommation et doivent être détruites. Le lait pourra être utilisé sur place pour l'alimentation des animaux après avoir été bouilli; les jeaux ne pourront être utilisées qu'après désinfection.

En ce qui concerne le *rouget ou pneumo-entérite infectieuse*, lorsqu'il est constaté dans une commune, le préfet prend un arrêté portant déclaration d'infection, qui entraîne la mise en quarantaine des locaux, la surveillance par le vétérinaire, l'interdiction d'abattre les porcs, sans en donner préalablement avis à l'autorité municipale. Les animaux atteints sont soumis à un isolement rigoureux.

Les personnes mises en contact avec eux pourront soigner ou les enfouir après leur mort, qui sommes à des mesures de désinfection, etc. Lorsque le rouget prend un caractère envahis ant, la circulation et l'exposition des porcs dans les marchés est interdite.

La déclaration d'infection ne peut être levée que lorsqu'il s'est écoulé un délai d'un mois sans qu'il se soit produit un nouveau cas de rouget; elle peut, par exception, être levée immédiatement après la désinfection si tous les animaux qui se trouvaient dans les locaux déclarés infectés ont été abattus.

La constatation des diverses maladies que nous venons d'énumérer charbon, rouget, etc., dans les arrivages par terre ou par mer, entraîne l'abatage des animaux malades. Les animaux, exposés ne se sont fait à contagion, sont repoussés après avoir été marqués, à moins que le propriétaire ne consente à ce qu'ils soient sacrifiés sur place pour la boucherie.

Lorsque le charbon ou le rouget est constaté sur un champ de foire, les animaux malades sont mis en fourrière et séquestrés, leurs cadavres sont enfouis ou livrés sous la surveillance d'un garde spécial à l'équarrissage.

Lorsque la tuberculose est constatée sur un marché, les animaux malades seront repoussés, sur leur commune d'origine, à moins que le propriétaire ne préfère les faire abattre.

L'exposition des cidres s'ouvrira le 1er novembre 1888, au pavillon du quai d'Orsay, Paris.

La vendange de 1888

Nous lisons, dans la *Gazette de France*, du 6 octobre:

Dans quelques jours, la France vinicole tout entière sera occupée à la cueillette du raisin. Bien que la grippe ne soit pas encore dans le pressoir, on peut déjà estimer la récolte de cette année comme quantité et comme qualité. On s'attend donc à un chiffre approximatif de vingt huit millions d'hectolitres de vin. La production annuelle étant de trente-cinq millions d'hectolitres, il y a donc un déficit d'un cinquième.

La consommation de la France doit s'élever à environ vingt-huit millions d'hectolitres, soit soixante-quinze litres par tête, nous pourrions à l'extrême rigueur, nous suffire avec notre propre production.

Mais il ne peut en être ainsi. Nous avons un mouvement d'exportation portant sur des vins de qualités spéciales, qui ne peut cesser sans dommage pour nous. Il nous faudra donc demander environ dix millions d'hectolitres aux autres nations qui produisent du vin. Ces dix millions d'hectolitres seront prélevés sur les trente-quatre millions que produira l'Italie et sur les vingt-neuf millions que produira l'Espagne, qui sont avec la France les grands producteurs de vin. Viennent ensuite l'Autriche avec douze millions d'hectolitres, l'Allemagne et la Russie chacune avec quatre millions, la Turquie avec trois millions et la Suisse avec un million et demi.

Voilà, paraît-il, pour l'année 1888, les prévisions des statisticiens.

Les espérances étaient bien supérieures à ces chiffres, mais un été exceptionnellement pluvieux a favorisé les ravages du mildew, ce rival du phylloxera dans l'œuvre de destruction de nos vignobles.

M. Contamin, ingénieur en chef des constructions métalliques de l'Exposition de 1889, a déposé un nouveau rapport sur les travaux de la tour Eiffel. Nous en détachons le passage suivant:

L'article 6 de la convention stipulant que "M. Eiffel restera, pour l'exécution des travaux, sous la direction des ingénieurs de l'Exposition et le contrôle de la commission spéciale instituée le 12 mai 1886", nous avons continué, comme par le passé, à suivre le travail à l'atelier et celui exécuté sur place, et vérifié, par des essais nombreux, la qualité des matériaux employés à cette construction.

Les essais faite sur les fers ont démontré que la qualité des matières continuait à être satisfaisante et en rapport avec les efforts moléculaires qui se développent dans les différentes parties de la construction.

La surveillance exercée sur le travail n'a fait que confirmer la bonne impression que nous avons été heureux de transmettre à la commission dans notre dernier rapport.

Les assemblages sont parfaits, la rivure est excellente, le travail, en un mot, est conduit dans des conditions qui font le plus grand honneur à M. Eiffel et nous inspirent la plus grande confiance dans le succès final de l'œuvre.

Nous croyons, en conséquence devoir proposer à la commission de bien vouloir donner une suite favorable à la demande qui nous est adressée par M. Eiffel. (Versement du 2me acompte de 500,000 fr.)

Le ministre de l'agriculture a publié le relevé des quantités de froment (grains et farines) importées du 1er au 15 septembre 1888.

Le quantité de grains importés en France durant cette quinzaine est de 447,982 quintaux métriques; la quantité de farines importée est de 4,041 quintaux métriques. L'année dernière, pour la première quinzaine de septembre, les importations de grains avaient été de 298,925 quintaux, et celles de farines de 1,405 quintaux.

Une des premières innovations auxquelles aura donné lieu l'Exposition de 1889 est celle imaginé par un grand magasin de nouveautés qui fait, en ce moment construire quatre bateaux à vapeur, destinés à conduire ses clients au Champ-de-Mars.

Ces steamers, dont nous avons vu, hier, les maquettes, sont du type des "Hirondelles," mais beaucoup plus luxueux. A l'avant et à l'arrière seront placés des figures mythologiques, des sirènes et des tritons semblables à ceux dont on décorait les navires dans l'antiquité.

Le pont sera abrité par un velum blanc et rose qui s'étendra de l'avant à l'arrière; enfin, les salons seront élégamment meublés.

Tous les passagers voyageront gratuitement: le ticket donnant accès sur le bateau sera, en effet, une prime offerte aux acheteurs et aucun voyageur payant ne sera admis.

Cette publicité nautique est nouvelle, à coup sûr; l'avenir seul dira si elle est fructueuse et si ce n'est pas uniquement de l'argent jeté à l'eau.

Le gouvernement, pour répondre au vœu de la population parisienne et des marins et des pêcheurs des côte de la Manche, va s'entendre avec les Compagnies du Nord et de l'Ouest, pour savoir s'il ne serait pas possible d'organiser un service de transport rapide du poisson. Il a été constaté, en effet, que, tandis que le produit de la pêche trouve souvent à peine à se vendre sur les bords de la mer, à Paris, le poisson n'est jamais trop abondant, et les prix de vente ne diminuent jamais. Cette anomalie économique a fait l'objet de nombreuses plaintes, que les Conseils généraux du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme ont rappelées, avec plus d'insistance que jamais dans leur dern ère session.

Les jeunes gommeux qui avaient inventé les courses de crabes ont trouvé un ingénieur moyen de les perfectionner. Ils enivrent les malheureuses bêtes.

Voici comment se pratique cet *intelligent* passe tempe.

Vous prenez un certain nombre de crabes et vous placez sur leur chemin des petits morceaux de pain imbibés d'eau de vie. Vous avez ainsi un spectacle des plus curieux: extravagantes, combinées et quelle impréva.

Il est urgent de ne pas prendre des crabes trop petits. Ceux là restent généralement abrutis sur la table.

Les manœuvres de tortillement et les exercices de sagnaux, qui ont commencé le 24 septembre, entre ces navires et les sémaphores du littoral du 5e arrondissement, ont pris fin.

A l'heure actuelle, l'autorité maritime est fixée sur la valeur d'une catégorie d'agents appelés à jouer, dans l'importante service aux navires de la défense mobile affectés à la surveillance des côtes.

A ce sujet, le *Petit Marseillais* reçoit, de ses divers correspondants, des renseignements qui confirment la pleine réussite de l'expérience qui a été tentée, et qui est due à l'intelligente et patriotique initiative de M. le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, préfet maritime à Toulon.

Tout en nous faisant un devoir de garder le silence sur les opérations accomplies pendant quatre jours, aussi bien que les moyens et les éléments employés et le but à atteindre, nous donnons seulement—ajoute notre confrère—de proclamer, bien haut, que le gouvernement ne néglige rien de ce qui peut, à un moment donné, assurer notre sécurité, et faire pencher la victoire en faveur des armées et des flottes de la République."

Les épreuves d'admission à l'Ecole des beaux-arts viennent d'être terminées.

Ont été admis: à la section de peinture, 76 titulaires définitifs et 12 supplémentaires; à la section de sculpture, 25 titulaires définitifs et 23 supplémentaires.

Voici la série des adjudications pour les fournitures de denrées alimentaires à faire aux hôpitaux et aux hospices de Paris:

Un seul coup on, annonce, pour le 23 octobre courant, des adjudications représentant plusieurs millions de francs.

A titre de curiosité: l'Assistance publique demande, entre autres denrées, 130,000 kilogrammes de carottes, 200,000 kilogrammes de choux, 100,000 kilogrammes de navets, 375,000 kilogrammes de plantes potagères.

Fort peu de Parisiens connaissent la pépinière du Jardin du Luxembourg. C'est là qu'on commencé, le 27 septembre, la cueillette des pommes. Cette pépinière, unique dans son genre, est située dans un coin du jardin, entre les rues Auguste Lacomte et d'Assas. Les horticulteurs de la Ville y cultivent les 232 variétés de pommes existantes; tous les jardiniers y viennent demander des greffes.

La récolte est divisée en trois parts: une part, qui comprend les plus belles pommes, est destinée à figurer, dans les grandes réceptions, sur la table du préfet de la Seine; une autre part est donnée à l'hôpital du Val-de-Grâce, et la troisième est vendue aux grands restaurants de Paris.

Le *Soleil* a inséré et le *Temps* a reproduit le programme de la Ligue monarchique la *Rose de France*, fondée sous la présidence de Mme la comtesse de Paris, à la suite du récent banquet royaliste où M. le duc d'Audiffret-Pasquier fit appel au concours des "femmes de France" pour assurer le triomphe de la cause monarchique. Voici ce document:

LA ROSE DE FRANCE
Ligue monarchique

Présidente:
MADAME LA COMTESSE DE PARIS

Appel à toutes les femmes de France

La Rose de France est une ligue qui a pour but le rétablissement de la monarchie et la défense des intérêts conservateurs.

La ligue se propose de comprendre dans ses rangs des hommes et des femmes appartenant à toutes les classes de la société, sans distinction de culte ni de croyances, et de les réunir dans une association amicale pour défendre en commun:

Les intérêts conservateurs contre le radicalisme;

La liberté religieuse contre la persécution;

Le droit pour les pères de famille d'élever librement leurs enfants;

Les intérêts du travail et ceux de la propriété:

La monarchie, traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions, garantira ces intérêts et ces droits, en même temps qu'elle assurera le progrès matériel et moral du peuple.

FEMMES DE FRANCE!

Vous pouvez beaucoup pour le succès de cette ligue. Il n'agit de vos convictions les plus chères, de l'intérêt et de l'avenir de vos enfants.

Travaillez pour eux, pour la monarchie, pour la France.

La ligue a pour emblème:

La Rose de France.

Les dames qui voudront bien se charger de recruter des adhérents à la ligue prendront le titre de dame dizainière.

Les dames dizainières recevront, sur leur demande, des roses, des circulaires et des carnets à souche.

Chaque adhérent recevra, en échange de sa souscription, une rose et un reçu. Les souscriptions les plus modestes sont les plus utiles.

Au 1er janvier, tous les carnets à souche portant le nom des souscripteurs seront adressés à la trésorerie générale, qui les fera parvenir à Mme la comtesse de Paris.

Les noms de tous les souscripteurs paraîtront sous les yeux de Mme la comtesse de Paris. Aucun de ces noms ne sera oublié par Elle.

Le 3 octobre a eu lieu, à l'Institut, la séance générale trimestrielle, présidée par M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys, délégué de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, assisté de MM. Camille Doucet, pour l'Académie française; Janssen, pour l'Académie des sciences; Bonnet, pour l'Académie des beaux-arts; Fustel de Coulanges, pour l'Académie des sciences morales et politiques, et H. Wallon, secrétaire.

M. Edmond le Blant, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a fait lecture d'un intéressant mémoire sur la coiffure et la toilette des femmes dans l'antiquité. Il paraît que les femmes d'alors connaissaient les faux cheveux et s'en parlaient avec art. Personne n'avait le droit de toucher lorsque madame était à sa toilette; mais si une jeune beauté avait reçu le don d'une riche chevelure, elle laissait entrer tout le monde pendant qu'on la coiffait, afin que l'on pût admirer ses blanches épaules et ses beaux cheveux. La toilette des yeux et des sourcils suivait celle de la chevelure. Nos seulement les femmes, en ce temps-là, employaient les teintures, le fard, les philocomes, les savons et les cosmétiques de toute espèce, mais encore des fers à friser.

Le ministre du commerce et de l'industrie a réglé comme suit les conditions du concours pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition universelle de 1889:

Un concours à deux degrés, accessible à tous les artistes français, est ouvert pour le dessin du diplôme des récompenses de l'Exposition de 1889.

Les artistes pourront recourir à la forme allégorique dans la composition du dessin, qui comportera l'emploi de la figure et de l'ornement.

Le premier degré du concours constera dans une esquisse de grandeur d'exécution qui devra être déposée à l'Hôtel de Ville de Paris avant le 15 novembre 1888, à midi.

Une exposition publique des esquisses envoyées aura lieu pendant trois jours à l'Hôtel de Ville.

Le jugement sera rendu immédiatement après. Le jury désignera cinq esquisses, dont les auteurs seront admis au concours du deuxième degré.

Le concours du deuxième degré consistera dans l'exécution définitive des esquisses adoptées par le jury, en vue de la reproduction par la gravure et taille douce.

Les dessins devront être déposés dans les bureaux de la direction générale de l'exploitation, 16, avenue de la Bourdonnais, avant le 1er février 1889, à midi.

Les dessins envoyés seront exposés pendant cinq jours et le jugement sera rendu immédiatement après.

Un prix unique de 10,000 francs est accordé à l'artiste classé premier à la suite de ce dernier concours, et son œuvre sera exécutée.

Une indemnité de 1 000 francs sera accordée à chacun des autres concurrents du second degré.

L'artiste dont le dessin aura été adopté devra en faire graver la gravure qui aura été désignée pour l'exécution.

PRETUS—Décédé vendredi, 19 octobre 1888, à 1 heure p. m. HENRY PRETUS, à l'âge de 49 ans, natif de Malaga, Espagne et résidant de cette ville depuis 35 ans. Les amis et connaissances de la famille et ceux des familles Desneux, Perez, Pardo et Rodier, sont priés de assister aux funérailles du *Jefferson Steam Fire Co No 22*, à l'Association de Bienfaisance des Employés Portugais et ceux de la Loge Syracuse No 56, Knight of Pythias sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, samedi, 20 octobre 1888, à 4 heures p. m. de sa dernière résidence No 190 rue des Champs Elysées entre Moreland et Toulouse.

Avis.

Nouvelle-Orléans 12 octobre 1888.

$300,000.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de J. D. Rhodes, Kefesla, Ala., par l'entremise de la John McIlhenny Bank, Kefesla, Ala., un vingtième du billet No 46,755, tirage à numéro simple, Classe K, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, tirage qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 octobre 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis en charge de la Louisiana National Bank, Nouvelle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000. Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de American Express Company, Detroit, Mich., un vingtième du billet No 73,946, tirage à numéro simple, Classe K, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 9 octobre 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Wells, Fargo & Co. Express, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000 Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Chas. Lichtenstein, Marysville, Cal., un vingtième du billet No 46,755, tirage à numéro simple, Classe K, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Premier Gros Lot de Trois Cent Mille Piastres, le mardi, 9 octobre 1888, vendu à San Francisco, Cal., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Wells, Fargo & Co. Express, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$300,000 Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Jno. Mackie, Bodie, Cal., un vingtième du billet No 73,946, tirage à numéro simple, Classe K, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 9 octobre 1888, vendu à San Francisco, Cal., et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

C. A. PARDUE,
Agent Wells, Fargo & Co. Express, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000 Nouvelle-Orléans, 17 octobre 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Jno. Mackie, Bodie, Cal., un vingtième du billet No 73,946, tirage à numéro simple, Classe K, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, vingtième qui a gagné le Deuxième Gros Lot de Cent Mille Piastres, le mardi, 9 octobre 1888, et que le montant en a été promptement payé par un chèque sur la New Orleans National Bank, sur présentation du dit vingtième au bureau de la Compagnie.

CHAS. SANTANA,
Commis en charge de la Louisiana National Bank, Nlle-Orléans, Lne.

Avis.

$100,000. Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1888.

Le soussigné certifie qu'il avait en recouvrement pour le compte de Chas. Hunter, Newberg, S. C., un vingtième du billet No 73,946, tirage à numéro simple, Classe K, de la